



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2015/12/010

DATE DE CONVOCATION
26/11/2015

DATE D'AFFICHAGE
26/11/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TROIS DECEMBRE A VINGT HEURES,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de **M. GATARD Christian**, Maire.

Mme DUGUET Véronique est élue secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 29

VOTANTS 33

PRÉSENTS

M. GATARD Christian, Mme LAUNAY Michèle, M. VALLEE Didier,
Mme MONMARCHÉ-VOISINE Agnès, M. GUILLARD Jean-François,
Mme RIOLET Murielle, M. JOSELON Jacques, Mme LABRANDE Nicole,
M. GADRAT Antoine, M. SCAVINER Yves, Mme DUGUET Véronique,
M. BERTRAND Louis, Mme HALLARD Claudie, M. BARON Philippe,
Mme CHAMPIGNY Sylvaine, Mme KOSTRZEWA Florence, Mme COULON
Nathalie, M. GENTILHOMME Jacques, M. COUILLANDEAU Jean-Michel,
Mme ENCRINE Eloïse, M. RUSSEAU Guy, M. DOMISE Gérard,
Mme GRAMMONT Christine, Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève,
Mme DANINOS Sandrine, M. LAMY Michel et Mme CHAMPIGNY Marie-
Martine, Mme LHERITIER Florence et M. ROLQUIN Michel.

RESULTATS DU VOTE

VOIX POUR : 26

VOIX CONTRE : 7

ABSTENTIONS -

ABSENTS ET EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. SARR Abdoulaye à M. GATARD Christian
Mme LEREBOURG Delphine à Mme HALLARD Claudie
Mme DAUMAIN Marie-Agnès à Mme COULON Nathalie
M. BORDAS Laurent à Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

LE : - 4 DEC. 2015

REÇU EN PREFECTURE

LE : - 4 DEC. 2015

PUBLIE OU NOTIFIE

LE : - 4 DEC. 2015

OBJET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Eco-quartier de la Guignardière
Résiliation du bail rural et indemnités d'éviction



Le Maire

h. gatard
GATARD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de son projet d'éco-quartier de la GUIGNARDIERE, la commune a acquis le 13/09/2013, par voie de préemption, les parcelles cadastrées AA n°187, 318, 320 et BM n°23, 46, 49 pour une superficie de 23 ha 47 a 6 ca.

Cette emprise fait l'objet d'un bail verbal depuis 2002 au profit d'un agriculteur.

Les études pré-opérationnelles du projet d'aménagement sont engagées et nécessitent des interventions sur le terrain dès janvier 2016. Aussi, il convient de résilier le bail avec notre fermier.

A ce titre, conformément au protocole régional du 28/07/2006 entre les services fiscaux et les organisations professionnelles et par avenant départemental pour la période du 1/09/2014 au 31/08/2015, les indemnités dues au fermier s'élèvent à 224 377 €, détaillées comme suit :

- Indemnités d'éviction pour un montant de 178 846 €,
- Supplément pour déséquilibre d'exploitation et moins-value d'exploitation pour un montant de 44 711 €,
- Frais d'étude particulière pour un montant de 820 €.

Vu l'article L.2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'acte de résiliation,

Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, développement économique et Logement » en date du 1^{er} décembre 2015,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de M. le Maire,

PAR 26 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE (M. BORDAS Laurent, Mme GAULTIER-BRAULT Geneviève, Mme DANINOS Sandrine, M. LAMY Michel et Mme CHAMPIGNY Marie-Martine, Mme LHERITIER Florence et M. ROLQUIN Michel)

- **APPROUVE** la résiliation du bail rural ;
- **VALIDE** le montant global des indemnités de 224 377 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de résiliation et toutes autres pièces afférentes au dossier et à verser les indemnités dues au fermier ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget annexe de la GUIGNARDIERE de l'exercice 2015 ;
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente sera adressé :
 - à M. le Préfet d'Indre-et-Loire,
 - aux services municipaux concernés : Secrétariat général, Urbanisme et Finances.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et les Membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme :

 **Le Maire,**

C. GATARD